



PARTOUT EN FRANCE, UN BESOIN CRIANT D'ÉCOUTE ET DE DIALOGUE

Edito de Caroline Charruyer,
Secrétaire Générale

L'opposition farouche à la réforme des retraites n'aura surpris que ceux qui depuis des années font semblant de croire que dialoguer, c'est juste se réunir, hocher la tête, et faire ce qu'on avait prévu d'imposer de toutes façons. Pour tous les autres, et notamment pour les organisations syndicales qui sont les indispensables "corps intermédiaires", ce 1er semestre 2023 aura été une énième preuve que quand personne ne s'écoute, tout le monde crie, et que c'est la démocratie qui s'essouffle.

C'est l'effet de la division croissante de la société entre des décideurs persuadés que l'élection leur confère un monopole sur la vérité et la légitimité, alors qu'elle ne leur donne que le pouvoir d'agir, et des citoyens qui à force d'être infantilisés et taxés d'irresponsabilité finissent par ne plus voir dans chaque décision que l'expression d'une malfeasance voulue. Cette situation est un risque mortel pour la démocratie, qui s'aggrave à chaque crise sociale, comme l'ont montré les Gilets Jaunes, la pandémie, la réforme des retraites... Aujourd'hui, quand gouvernants et gouvernés s'observent par-dessus les frontières sociales ou institutionnelles qui les séparent, ils voient "les autres". Demain, si la tendance actuelle ne s'inverse pas, ils ne verront plus que des ennemis.

Le remède, s'il doit y avoir une alternative à l'explosion pure et simple de la société démocratique, est à chercher dans le dialogue social - en Région comme au niveau national. Et cela suppose que ceux qui ont le pouvoir acceptent d'en faire un vrai espace de négociation. De ce point de vue, pour la FA-FPT, les dernières rencontres avec les décideurs, ne sont guère encourageantes...

Au sommaire :

Page 1 :

- L'édito et la p'tite info du mois

Page 2 :

- L'elixir du Dr. Stan réoxygène et fluidifie !

Page 3 :

- Retour sur les CST du 26 juin et 13 juillet

Page 4-5 : L'actu du mois

- L'imagination n'est pas au pouvoir !
- Opérations "boîtes à sardines" à l'horizon !
- La mobilité "inter-métiers" pour les agents de lycée
- Avec la réforme des retraites, la promo "coup de chapeau" prend une importance nouvelle

Page 6 :

- Promotion /avancement / nomination : comment ça marche ?

La p'tite info du mois :

Début septembre vos représentantes et représentants pourront avoir un moment d'échange avec l'autorité territoriale sur les avancements de grade et les promotions interne .

Vos représentants sont là pour échanger avec vous et préparer cet échange !

L'ÉLIXIR DU DR. STAN RÉOXYGÈNE ET FLUIDIFIE !



1,5% ! Stan ne manque pas d'air, mais ses déclarations, elles, manquent sérieusement de souffle. Début juin, M. Guérini, notre Ministre en charge de la Fonction publique, jouait les gourous santé devant le Sénat. Pour remédier à l'anémie dont souffre la Fonction Publique en termes d'attractivité, disait-il, il fallait "réoxygéner" les rémunérations des agents et "fluidifier" leurs carrières. Avec un docteur tel que Stan au chevet du patient "service public", on allait voir ce qu'on allait voir.

Le 12 juin, on a vu : loin du remède de cheval que des décennies d'inflation et de restrictions nécessiteraient, la "réoxygénation" du service public façon Dr. Stan ce sera : 1.5% de revalorisation cet été, un p'tit bonus de 5 points d'indice en janvier, et l'annonce d'une prime pour les salaires les plus modestes, à charge pour les collectivités qui décideraient de la verser de se débrouiller pour la financer.

L'élixir du Dr Stan, pour une large part, c'est de l'eau tiède mélangée à du trop peu, avec un soupçon d'à-vot'-bon-cœur-m'sieurs-dames. Ca touche aux bons problèmes (pouvoir d'achat, grilles indiciaires...) mais de façon tellement diluée que ça ne pourra pas les régler.

Commençons par le trop peu : les 1,5% d'augmentation de la valeur du point d'indice promis dès le mois de juillet. Une revalorisation, ce n'est pas rien - sauf quand ses effets se voient réduits à zéro avant même qu'ils ne s'appliquent. Rien que pour 2023, l'inflation devrait s'établir en France à 6%, soit plus de 4 fois plus que la revalorisation annoncée. Plus 1,5% sur 6 mois, moins 6% sur 1 an, les comptes sont vite faits : le pouvoir d'achat des agents publics, déjà rongé par des années de gel et d'inflation, va encore reculer. C'est le problème des demi-mesures : comme tous nos adhérents des SDIS auraient pu l'apprendre à Stan, on n'éteint pas un incendie à coups de verres d'eau.

L'eau tiède, c'est les 5 points de bonus. Pour un agent débutant en catégorie C, c'est l'équivalent de 1,47% d'augmentation de son traitement indiciaire (le régime indemnitaire n'étant pas impacté). Pour des agents C en fin de carrière, et pour les agents B et A, les 5 points ne représenteront plus qu'entre 1,3 et 0,2% d'augmentation. Là encore, l'inflation fera la course en tête, de dix longueurs.

Le "à vot' bon cœur m'sieurs-dames", c'est la prime. Sur le papier, ce coup de pouce salarial paraît le bienvenu : une prime de 300 à 800 € pour les agents publics qui touchent moins de 3250 € bruts par mois, ça semble solide. Malheureusement, ça ne résiste pas à l'examen. D'abord, ce sera une prime ponctuelle, exceptionnelle, en mode "tenez, mais n'y revenez plus". Mais surtout, pour la Fonction Publique Territoriale, elle sera discrétionnaire. C'est à dire qu'il faudra que l'employeur (prenons par exemple, et complètement au hasard, la Région Nouvelle-Aquitaine) décide de la verser. Sinon, pas de coup de pouce. Et comme il n'est pas prévu que l'Etat compense le versement de cette prime pour les collectivités, il ne faut pas s'attendre à ce que beaucoup de celles-ci mettent la main au portefeuille. Pour certaines, ce sera par manque de moyens. Pour d'autres, ce sera pour jouer auprès des électeurs la douce sérénade de la Rigueur et le grand air de la Morale Budgétaire.

La seule mesure intéressante - dont on ne se moquera pas (trop) - c'est la décision de relever les bas des grilles de catégorie C et B. Là, le Dr. Stan met le doigt sur un enjeu clef, le tassement indiciaire. Mais comme il ne propose, pour certains cadres d'emploi, qu'un relèvement d'un seul petit point d'indice, soit moins de 5 €/mois, on ne va pas crier au génie. Allez, Doc, encore un petit effort !



RETOUR SUR LES CST DU 26 JUIN ET 13 JUILLET

Réorganisations, heures sup' et... temps de travail !

Le CST du 26 juin dernier avait un ordre du jour relativement léger. Le premier dossier a porté sur la réorganisation de la Direction de la Communication, qui en même temps qu'elle change de nom (en abandonnant son "et du Marketing Territorial") fait évoluer sa structure. Cette réorganisation a notamment porté sur la suppression du service Newsroom et la création d'une unité de coordination administrative et financière. Si la **FA-FPT** s'est interrogée sur le maintien d'une structure hiérarchique assez lourde au sommet (1 Directeur, 1 Directeur adjoint/Sous-Directeur, 1 Sous-Directeur), et le fait qu'on ait eu recours à un consultant externe pour organiser l'administration (on a une DRH, pourtant, et des cadres, aussi ...) nous avons voté pour cette réorganisation.

Autre réorganisation, la Direction de l'Education, qui passe de 3 à 2 Sous-Directions à la fois géographiques (Bordeaux et Poitiers) et thématiques, de 3 services chacune. La **FA-FPT** a voté en faveur de ce projet en soulignant la qualité de la consultation des agents.

Le 3ème dossier pour avis était de loin le plus attendu : le retour du Règlement Temps de Travail ! Aperçu pour la dernière fois le 24 mai, au moment où la Région le rayait de l'ordre du jour du CST, le Règlement a réapparu le 26 juin dernier. On s'inquiétait, l'alerte enlèvement n'était pas loin ! **Cet escamotage nous en rappelait un autre, de 2017.** Vous vous souvenez ? On avait négocié sur le temps de travail, comme cette année. Les négociations avaient été conduites avec des élus mandatés par l'Exécutif pour travailler avec nous, comme cette année. Elles avaient abouti à des avancées, comme cette année. Et au moment de passer en Comité Technique, pouf, le texte avait disparu... avant de revenir si modifié qu'on n'y retrouvait plus nos avancées. Comme cette année. L'Exécutif en 2017 s'était laissé convaincre que les syndicats avaient trop bien négocié, saperlotte, et que donc ça n'allait pas du tout, scrogneugneu ! L'administration avait dû manger son chapeau et durcir sa copie... Hé bien là, tout pareil ! Entre mai et juin, le Règlement a été "arbitré" : un coup de rabot sur les délais de route liés aux convocations (plus rien en dessous de 500 km), la non-prise en compte des rendez-vous paramédicaux dans les ASA, l'option de la semaine sur 4,5 jours dans les lycées balancée à la trappe... Par contre, la Région n'a pas bougé sur son exigence de 1723 heures d'équivalence pour les agents d'accueil des lycées logés, dont la **FA-FPT** suivie des autres syndicats dénonce l'irrégularité confirmée en 2015 par le Conseil d'Etat (mais la Région assure que c'est pas vraiment grave en fait). C'est donc sans surprise, mais avec conviction, que la **FA-FPT** a voté contre ce règlement, et qu'elle prépare sa prochaine action pour défendre ces agents. Suite au vote unanime contre des RP le 26 juin, rebelote lors du CST complémentaire du 13 juillet : le Règlement nous a été adressé sans changement pour les agents d'accueil. Inutile de préciser que le vote **FA-FPT** ne changera pas non plus : contre !

Le dossier suivant a été un grand classique : les heures supplémentaires de la quinzaine de collègues qui remplissent les fonctions de chauffeur. Chaque année, on nous explique que ces collègues doivent effectuer des heures supplémentaires au-delà du seuil légal habituel, (ce qui est vrai) et qu'il faut donc permettre de dépasser ce seuil dans la limite de 25 heures (ce que la loi autorise). La **FA-FPT** a dit ceci : les heures effectuées par ces collègues doivent être payées, absolument. Et c'est pourquoi nous nous sommes abstenus. Car si, au bout de 7 ans, ces collègues ne peuvent pas assurer leurs missions dans le respect des seuils légaux (et même avec un dépassement de 25 h), c'est qu'ils ne sont pas assez nombreux. Le bonus de 25 heures sup' par mois ne doit pas cacher le risque qu'on fait ici courir à ces agents (et à leurs passagers !).

Enfin, le CST s'est prononcé sur l'attribution des chèques déjeuner aux agents mis à disposition de la Région dans le cadre du FEADER. La **FA-FPT** s'est prononcée pour cette attribution, et le CST s'est vu rappeler que la valeur faciale du titre restaurant n'avait pas évolué depuis de nombreuses années.



Ce que dit la FA-FPT : " Les horaires des agents d'accueil logés dans les lycées n'ont pas à être différents de ceux de leurs collègues. Le seuil des 1607h s'applique à tous ! "

NOS SUJETS D'ACTUALITÉ DU MOIS

Les alertes de la FA-FPT, ses réflexions, ses combats...

L'imagination n'est pas au pouvoir !

Pour Pascal Kessler, le Président de la FA-FP (notre maison-mère), les annonces du Ministre de la Fonction Publique tiennent plus d'une tentative de répondre en urgence et à court terme au contexte d'inflation de 2022/2023 qu'à ce qui avait été annoncé. Un véritable rendez-vous salarial aurait appelé des analyses, des propositions et surtout des ambitions autrement plus vastes. "Nous sommes sortis de cette réunion en profond désaccord", a déclaré Pascal Kessler, et sans doute tous les syndicats auront partagé cette impression d'occasion manquée.



La frustration s'est faite sentir lors de la rencontre, les syndicats ayant demandé 2 suspensions de séance et rappelé que les mesures annoncées ne compenseraient pas, et de loin, l'inflation. Il est presque amusant que Stan, après avoir frustré tous ses interlocuteurs syndicaux, se soit quand même pris une volée de bois vert de la part de ses camarades ministres qui lui ont reproché de dilapider l'argent public sans les avoir prévenus (oh le vilain), et (ce qui a tout l'air d'être le principal problème) sans aucun bénéfice politique pour le Gouvernement. Allons, on va défendre Stan pour une fois ! Il n'aurait prévenu personne ? Depuis des mois Stan a publiquement convié les syndicats à discuter carrière et questions salariales, il a multiplié les tweets et les communiqués (y compris maladroits) sur le sujet, et devant le Sénat il a parlé de redynamiser les carrières et de plancher sur la rémunération. Mais à part ça, vraiment, aucun ministre n'imaginait que Stan allait annoncer quelque chose sur les salaires ? Il est peut-être là, le vrai problème : un grave manque d'imagination de nos gouvernants...

Opérations "boîtes à sardines" à l'horizon !



A Poitiers comme à Limoges, la densification de l'espace de travail est à l'ordre du jour ! Sur Limoges, on s'apprête à larguer le bâtiment G loué jusqu'ici par la Région, et à rapatrier les agents dans les espaces (déjà occupés) de la Maison de la Région. Sur Poitiers, on prévoit d'accueillir de nouveaux collègues dans des surfaces de bureau déjà bien tassées. Vous vous rappelez qu'on avait fait bosser le bien-nommé cabinet Tetris, expert en boîtes à sardines ? Hé bien on ne mettra pas en oeuvre ses préconisations pour "adoucir" la densification et "compenser" la perte d'espace personnel, on part sur un aménagement façon call-center ! Payer un cabinet pour ne pas appliquer ses conseils, c'est sûrement de la bonne gestion financière...

Au menu, suppression des armoires, bureaux en touche-touche, et pas de cloisons entre services différents. Tout ça sera donc très, très convivial. Et en attendant de rejoindre leurs nouveaux espaces de travail miniaturisés, les agents transiteraient par des espaces de travail temporaires fortement densifiés - avec des bureaux collectifs installés dans des locaux pas vraiment prévus pour cela faute de lumière naturelle - mais aussi flexifié ! L'occupation quotidienne des bureaux se fera sur le bon vieux principe du "premier arrivé, premier servi", ce qui laisse craindre que les derniers arrivés devront se satisfaire des bureaux troglodytes et qu'il faudra localiser chaque jour ses collègues... Si tout ceci se confirme, ces "espaces" nous promettent une chaude ambiance de travail et un feng-shui de folie. Et au fait, il paraît qu'on a une formation spécialisée Conditions de Travail chargée d'examiner ce type de dossier en amont. Vous voulez parier que ça sera plutôt après coup ?



NOS SUJETS D'ACTUALITÉ DU MOIS

Les alertes de la FA-FPT, ses réflexions, ses combats...

La mobilité "inter-métiers" pour les agents de lycée



Le Comité de dialogue social du 15 juin à été l'occasion d'aborder plusieurs sujets importants pour la FA-FPT, parmi lesquels figurent la mobilité "inter-métiers" pour les agents de lycée.

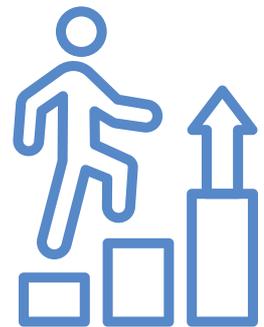
Tout d'abord, petit rappel historique : en septembre 2015 (juste avant la fusion) l'Aquitaine a subtilement décidé de passer du principe de mobilité "au fil de l'eau" à celui du mouvement uniquement annuel, et la possibilité pour celles et ceux qui avaient raté leur première chance de la tenter de nouveau sur les postes restés vacants après la tenue de la commission mobilité. Tous cela aboutissant à une prise de fonction au 1er septembre pour tous .

Ce modèle était évidemment voué à s'appliquer aux deux autres ex-régions une fois la fusion actée ! Pour la FA-FPT, ce n'est pas le principe de mobilité annuel qui pose problème, mais le fait que ce système basé sur des critères bloque trop souvent la possibilité d'utiliser la mobilité comme facteur d'évolution. En effet, si un agent du service général (par exemple) souhaite se positionner sur le poste d'aide de cuisine de son lycée ou un autre, comme il s'agit d'un changement de métier il devra attendre le 2ème mouvement, en croisant très fort les doigts pour que le poste ne soit pas attribué sur critères à un collègue travaillant déjà en cuisine, dans un autre lycée. Même s'il est plus ancien, même s'il est tout aussi compétent... son seul défaut est de vouloir changer de métier !

Pour la FA-FPT, il faut sortir de cette logique de silos qui finit par enfermer les agents dans leur 1er métier sans leur permettre de réorienter leur carrière. Pour cela nous n'avons de cesse de demander l'ouverture d'un espace d'échanges au sein duquel nous pourrions modifier les règles trop rigides et restrictives en vigueur actuellement. Il est plus que temps de donner une chance à celles et ceux qui ont les compétences et souhaitent que leur mobilité ne leur permette pas uniquement à se rapprocher de chez eux ou à échapper à une mauvaise ambiance !

Avec la réforme des retraites, la promo "coup de chapeau" prend une importance nouvelle

La réforme des retraites que le gouvernement a imposée dans les conditions de déni démocratique que l'on sait va avoir pour des milliers d'agents publics un impact direct sur le montant de leur pension. Ceux qui, en particulier pour des raisons de santé, ne pourront aligner le nouveau nombre de trimestres, vont se retrouver fortement pénalisés, avec un fort risque de paupérisation au moment où l'inflation, elle, reste à des niveaux inédits depuis de nombreuses années.



Dans ce contexte, les promotions dites "coup de chapeau", décidées au profit des agents proches du départ à la retraite, prennent une importance sociale nouvelle. Car si elles ne permettront pas à ces agents de partir avec une retraite à taux plein, du moins l'accès au grade supérieur viendra partiellement amortir le coup de rabot de la réforme de 2023 sur le montant de la pension. Pour la FA-FPT, qui alerte depuis longtemps sur la grande "vague grise" qui va voir 1 agent régional sur 3 partir à la retraite dans les 10 à 15 ans qui viennent, la "promo coup de chapeau" devient un enjeu social majeur.



Ce que dit la FA-FPT : " il faut sortir de cette logique de silos qui finit par enfermer les agents dans leur 1er métier sans leur permettre de réorienter leur carrière"

ACTUALITÉ DE LA FA-FPT NOUVELLE-AQUITAINE

Promotion /avancement / nomination : comment ça marche ?



Comme évoqué dans l'article précédent, vos représentants ont déjà commencé à travailler pour préparer les propositions qu'ils porteront lors de "l'espace d'échange" dédié aux avancements de grade et promotions internes au titre de l'année 2023.

Il nous semble donc utile, tout d'abord de vous inciter à nous fournir les informations vous concernant (*car l'administration ne peut plus le faire*). Puis de vous représenter un petit mémo des règles:

Il faut d'abord savoir que dans la fonction publique territoriale, les critères et nombre de postes ouverts à la promotion et à l'avancement de grade sont définis par délibération de l'exécutif. Ces éléments sont aussi inscrits dans les (désormais obligatoires) lignes directrices de gestion (LDG).

- **Qu'est-ce que la promotion ?**

La promotion est dispositif permettant une évolution vers une catégorie supérieure ou "atypique" dans le cas des agents de maîtrise (*cette promotion a la particularité d'offrir un déroulement plus intéressant, mais en restant en catégorie C*). Cela engendre une évolution des missions et à plus ou moins long terme de la rémunération.

- **Que signifie l'inscription sur une liste d'aptitude promotion interne ?**

Etre inscrit sur une liste de promotion interne offre la possibilité à un agent de chercher un poste correspondant au cadre d'emplois de la liste sur laquelle il est inscrit.

Le cas échéant, la collectivité peut (*mais n'en a pas l'obligation*) transformer le support de poste de l'agent si elle considère que cela correspond à ses besoins. L'inscription est valable quatre ans.

- **Qu'est-ce que l'avancement de grade ?**

Dans la Fonction publique territoriale, chaque filière est composée de cadres d'emplois répartis sur les trois catégories C, B et A. Chacun des cadres d'emplois comporte en règle générale trois grades. Il s'agit donc d'évoluer, au sein de son cadre d'emplois, vers le grade immédiatement supérieur.

Chaque année, les collectivités dressent les tableaux d'avancements de grades en choisissant parmi les agents qui remplissent les conditions statutaires et en appliquant les critères qu'elles ont définis dans leurs lignes directrices de gestion.

- **Que signifie l'inscription sur un tableau d'avancement de grade ?**

Etre inscrit sur le tableau d'avancement offre simplement la possibilité d'être nommé. Ce tableau est valable jusqu'au 31 décembre de l'année N.

Dans un cas comme dans l'autre, les textes ne prévoient pas l'obligation pour la collectivité de nommer l'agent suite à la publication des listes et/ou tableaux. En Nouvelle-Aquitaine, l'exécutif respecte son engagement de nommer les bénéficiaires d'avancement de grade.

Concernant la promotion, ce n'est pas le cas, et vous comprendrez donc vite que c'est LE perpétuel objet de nos désaccords ! La FA-FPT ne conteste pas la nécessité d'une évolution des missions d'une catégorie à l'autre, mais elle refuse que le seul critère pris en compte repose sur l'obligation d'encadrement !

VOUS VOULEZ CONTACTER, ALERTER, OU REJOINDRE LA FA-FPT ?



05 49 38 49 20



SA.FAFPT Nouvelle-Aquitaine



fa-fpt@nouvelle-aquitaine.fr



Intranet :

instances représentatives/ page FA-FPT



FA-FPT Nouvelle-Aquitaine
15, rue de l'Ancienne Comédie
86000 Poitiers